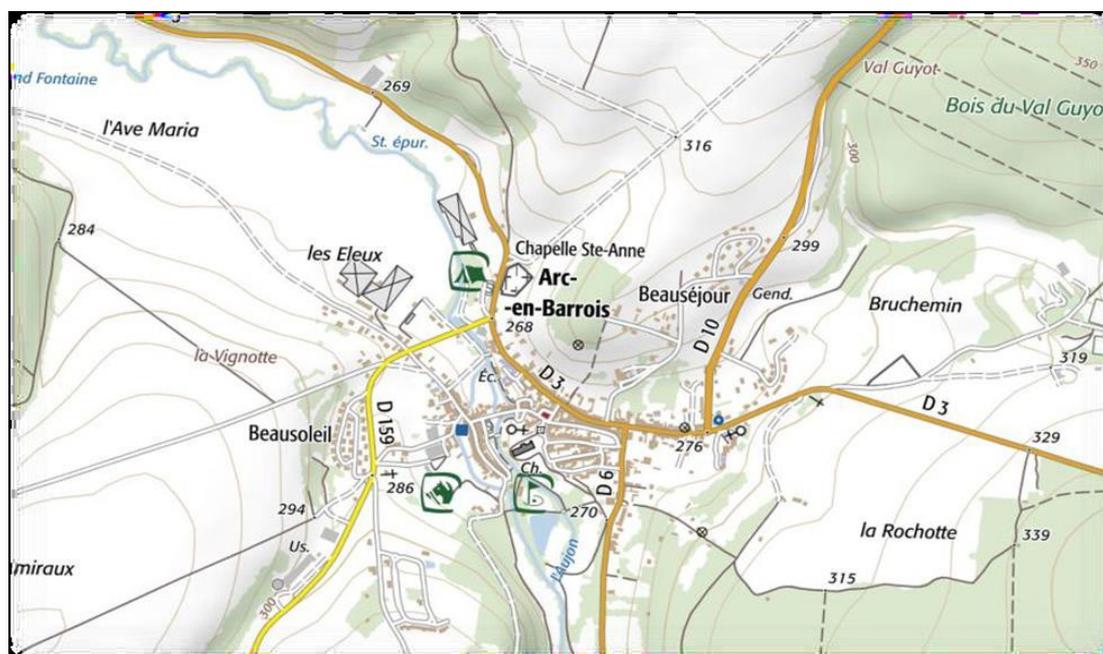


ENQUETE PUBLIQUE MODIFICATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE D'ARC-EN-BARROIS



Réalisée du 03/05/2023 au 08/06/2023 par Mme Christel LARRAZET
en la mairie de ARC-EN-BARROIS (52210)



RAPPORT

Préambule.....	3
1. Généralités.....	3
1.1. Organisation.....	3
1.2. Structure de l'habitat.....	3
1.3. Captage communal et périmètres de protection.....	3
1.4. Espaces protégés.....	4
1.5. Risques environnementaux.....	4
1.6. Présentation succincte du projet.....	4
1.7. Cadre juridique de l'enquête publique.....	6
1.8. Liste de l'ensemble des pièces présentes dans le dossier.....	7
2. Organisation de l'enquête.....	7
2.1. Désignation du commissaire enquêteur.....	7
2.2. Modalités de l'enquête.....	7
2.3. Réunions et visites des lieux.....	7
2.4. L'information du public.....	8
3. Déroulement de l'enquête.....	8
3.1. Les permanences.....	8
3.2. Les observations.....	9
3.3. La clôture de l'enquête.....	9
3.4. Climat de l'enquête.....	9
4. Analyse de l'observation.....	9
5. Commentaire du commissaire enquêteur sur l'observation.....	9
6. Question du commissaire enquêteur.....	10
7. Réponse du maître d'ouvrage.....	10
8. Transmission et consultation du rapport et des conclusions.....	10
Annexes.....	12

Préambule

La commune est située dans le département de la Haute-Marne en la région Grand-Est, à une vingtaine de kilomètres au Sud-Ouest de Chaumont et à une trentaine de kilomètres à l'Ouest de Langres.

Elle fait partie de la Communauté de Communes des Trois Forêts. D'une superficie d'environ 50 km², le territoire communal se compose essentiellement de forêts et de terres arables. Le village est desservi par les routes départementales n°3, 10, 6, 259 et 159.

L'évolution démographique de la commune montre une décroissance lente (de 835 habitants en 1982 à 736 habitants en 2018) avec une consommation en eau potable décroissante également ainsi qu'une population vieillissante avec 60% des habitants qui ont plus de 45 ans. Enfin, le taux d'occupation des logements en résidences principales, sur la commune à tendance également à diminuer (de 323 résidences principales en 1999 à 314 en 2018).

1. Généralités

1.1. Organisation

La commune dispose d'un plan local d'urbanisme destiné à définir la destination générale des sols (accessible sur le site [geoportail-urbanisme](#)).

Le PLUI à l'échelle du groupement de communes est quant à lui en cours d'élaboration.

1.2. Structure de l'habitat

La commune se compose d'un centre bourg très dense, avec des rues étroites et anciennes, entouré d'un bâti plus récent. Elle est traversée par un cours d'eau, l'Aujon sous-affluent de la Seine qui, d'après les données du site cartograph' et le Schéma Directeur d'Aménagement de Gestion des Eaux (SDAGE) 2019-2021 du bassin Seine Normandie ne présente pas encore un bon état chimique mais présente un bon état écologique.

1.3. Captage communal et périmètres de protection

Elle possède son propre captage dont le prélèvement se situe à la hauteur du hameau de Montrot. Ce captage fait l'objet d'une procédure de protection dont le périmètre impacte principalement le hameau de Montrot sur sa partie amont. Il en est

de même pour le captage de Cour l'Évêque dont le périmètre de protection impacte le territoire d'Arc-En-Barrois, au Nord Est.

1.4. Espaces protégés

La commune d'Arc-En-Barrois se trouve dans deux espaces protégés et gérés de forêts de type parc national, zone cœur et forêts de type parc national, aire d'adhésion. De même, il existe trois Zones Naturelle Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) : la forêt d'Arc-En-Barrois, le coteau boisé près du calvaire et la Haute vallée de l'Aujon de Perrogney à Arc-En-Barrois. Et une zone Natura 2000, la vallée de l'Aujon de Chameroy à Arc-En-Barrois.

1.5. Risques environnementaux

La commune n'est pas exposée à un risque important d'inondation, cependant, elle fait partie de l'Atlas des Zones Inondables de la vallée de l'Aujon. A ce titre, il existe un plan de Prévention des Risques Naturels.

D'autre part, elle est exposée aux risques :

- Des retraits-gonflements des sols argileux,
- Des mouvements de terrain,
- Des cavités souterraines,
- D'exposition sismique très faible,

Sans être soumise à une réglementation particulière.

Dans sa démarche de respect de l'environnement la commune dispose d'un réseau d'assainissement principalement unitaire, relié à une Station de Traitement des Eaux Usées (STEU) depuis 2018, de type boues activées, d'une capacité de traitement de 1300 Équivalents-Habitants (EH), dont l'exutoire est la rivière de l'Aujon.

1.6. Présentation succincte du projet

La commune est propriétaire et gestionnaire de son réseau d'assainissement. Il s'agit d'une régie communale. Malgré le classement en zone d'assainissement collectif en 2007, certains secteurs (cf liste ci-dessous) ne sont pas desservis par l'assainissement collectif (rue des Eleux et chemin de Saint-Anne) et certaines habitations ne sont pas raccordées, pour des raisons techniques et financières. De plus, la commune compte un certain nombre de contraintes, dont notamment avec l'Aujon se présentant dans un mauvais état chimique selon le SDAGE 2016-2021 et le

quartier Montrot situé dans le périmètre de protection du captage communal. D'autre part, en 2021 la STEU est jugée conforme en équipement mais non conforme en performance du fait du faible taux de collecte (256 EH). Enfin le territoire communal étant assez vaste, la commune d'Arc-En-Barrois compte 10 écarts plus ou moins éloignés du centre bourg :

- La route de Longeau à environ 800 m au sud du centre bourg,
- L'Hermitage Saint Roch à environ 730 m au sud du centre bourg,
- Montrot à environ 2,4 km au Sud-Est du bourg,
- Val Bruant à environ 3,8 km au Sud-Est du bourg,
- La Scierie à environ 1,2 km au Sud-Est du bourg,
- Maison Fouin à environ 2,3 km au Sud-Ouest du bourg,
- La Vendue à environ 3,6 km à l'Est du bourg,
- Sautreuil à environ 4,9 km à l'Est du bourg,
- Maison Paulin à environ 2,7 km au Nord du bourg,
- Les Essarts à environ 5,2 km au Nord du bourg.

Pour toutes ces raisons, la commune a chargé le cabinet d'étude EURO INFRA ENERGIE de réaliser l'étude préalable des 10 écarts et des 2 secteurs du bourg non raccordés actuellement au réseau d'assainissement collectif. Suite à cette étude préalable la mairie a fait le choix en septembre 2022 de classer la rue des Eleux en assainissement collectif et le reste en assainissement individuel, et, a engagé une procédure de modification du zonage d'assainissement.

Il s'agit donc d'une enquête publique révisant le précédent schéma directeur d'assainissement approuvé en 2007, pour classer la rue des Eleux en Assainissement Collectif, le chemin de Saint-Anne et les 10 écarts restants en Assainissement Non Collectif.

Le budget global de l'opération pour l'année 2020, unité de traitement, réseau de collecte sous domaine public et mise aux normes des réseaux sous domaine privé s'élève à 860 491,20 € HT. Dans ce budget, la part de la mise aux normes des réseaux sous domaine privé est de 612 576 € HT. Des subventions pour les travaux de mises aux normes des installations d'Assainissement Non Collectif et des branchements sous domaine privé peuvent être attribuées (conseil départemental 52 pour 10%, Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 20% et GIP 52 pour 20%. Les 50% restant seraient financés par les particuliers) seulement si :

- La commune se porte maître d'ouvrage de l'opération via une convention entre les particuliers concernés et la commune,
- Au moins 80% des particuliers concernés signent cette convention.

A ce jour, il n'y a aucune délibération du Conseil Municipal définissant les modalités de financement aux dépenses pour les travaux de mise aux normes chez les particuliers.

A noter que le projet ne porte que sur la collecte des eaux usées. Il ne tient pas compte de la collecte des eaux pluviales et de ruissellement.

1.7. Cadre juridique de l'enquête publique

- Le Code général des collectivités territoriales en ses articles L.2224-8 et suivants ; D.2224-5-1 ; R.2224-6 et suivants.
- Le Code général des collectivités territoriales en son article L.2224-10 impose un zonage d'assainissement définissant :
 - Zones d'assainissement collectif tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées.
 - Zones relevant de l'assainissement non collectif tenues d'assurer le contrôle de ces installations et, si elle le décident, le traitement des matières de vidange et, à la demande des propriétaires, l'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.
 - Zones où les mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement.
 - Zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement.
- La Loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30/12/2006 impose des obligations aux communes et aux usagers des obligations en zone d'assainissement collectif et en zone d'assainissement non collectif
- Le Code l'environnement définissant la procédure et le déroulement des enquêtes publiques des opérations susceptibles d'affecter l'environnement et notamment ses articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants.
- S'agissant d'une enquête de type environnemental, la demande d'examen au cas par cas réceptionnée le 26 septembre 2022 et déposée par la commune d'Arc-En-Barrois auprès de la Mission Régionale d'Autorité environnementale Grand Est (MRAe Grand Est), a conclu le 14 novembre 2022 qu'en application de l'article R. 122-18 du code de l'environnement, l'élaboration et la révision des zonages d'assainissement de la dite commune n'est pas soumise à évaluation environnementale.

1.8. Liste de l'ensemble des pièces présentes dans le dossier

Conformément à l'article R2224-9 du Code général des collectivités territoriales, le dossier comprend :

- Schéma directeur d'assainissement des écarts de la commune d'Arc-En-Barrois et délibération n°D202239 du 13 septembre 2022
- Dossier préalable

Et, pour une meilleure compréhension du dossier les pièces suivantes ont été adjointes aux pièces ci-dessus :

- Notice de synthèse : modification du zonage d'assainissement de la commune d'Arc-En-Barrois
- Plan de zonage
- Plan du réseau d'assainissement
- Zone Natura 2000
- Décision de la MRAe
- Délibération du Conseil Municipal

2. Organisation de l'enquête

2.1. Désignation du commissaire enquêteur

Par décision n°E23000026/51 du 14 mars 2023, Monsieur le Vice-Président du Tribunal Administratif a désigné Madame Christel Larrazet en qualité de commissaire enquêteur pour effectuer l'enquête publique sur la modification du zonage d'assainissement de la commune d'Arc-En-Barrois.

2.2. Modalités de l'enquête

Par arrêté municipal n°A202304 du 04 avril 2023, la commune précise les modalités de l'enquête de l'enquête publique.

2.3. Réunions et visites des lieux

Le commissaire enquêteur s'est rendu le 29/03/2023 pour compléter le dossier communiqué par la secrétaire de mairie. A cette occasion il a été demandé de créer un document d'information portant sur le projet à diffuser aux habitants de la commune avec le bulletin municipal. Ont participé à cette rencontre : Mr Philippe FREQUELIN maire, Mme Viviane PETIT secrétaire de mairie ainsi que Mr Alexandre MICHAUD du cabinet d'étude EURO INFRA ENERGIE.

Une deuxième visite a été organisée le 05/04/2023 pour valider l'ensemble des pièces du dossier avec Mme Viviane PETIT secrétaire de mairie et visiter les

différents sites concernés avec Mr Nicolas SICHLER du cabinet d'étude EURO INFRA ENERGIE.

2.4. L'information du public

Elle a été effectuée par voie de presse le 14/04/2023 et le 05/05/2023 (Le Journal de la Haute-Marne et la Voix De la Haute-Marne qui sont les 2 journaux d'annonces légales dans le département de la Haute-Marne).

L'affichage a été réalisé à partir du 11/04/2023, soit plus 15 jours avant la durée de l'enquête en façade de mairie à l'entrée du bâtiment.

Le dossier d'enquête identique au dossier papier et le registre d'enquête dématérialisés ont été mis en ligne sur le site internet de la commune <https://arc-en-barrois.com/lacommune/enquetepublique>

Un document d'information a été diffusé avec le bulletin municipal le 04/04/2023.

Un dossier papier complet était disponible en mairie aux heures d'ouverture de la mairie (du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00) pendant toute la durée de l'enquête publique ainsi qu'une borne internet pour permettre aux personnes de consulter le dossier et de faire éventuellement des contributions via internet.

Conformément à l'article 3 de l'arrêté municipal susmentionné, l'enquête publique a débuté le 03/05/2023 à 9h00. A cette occasion, le registre d'enquête a été paraphé par Madame Christel LARRAZET et signé par Monsieur Philippe FREQUELIN maire de la commune d'Arc-En-Barrois.

3. Déroulement de l'enquête

3.1. Les permanences

Le commissaire enquêteur s'est tenu à la disposition du public aux dates et heures programmées :

- 03/05/2023 de 9h00 à 11h00,
- 27/05/2023 de 10h00 à 12h00,
- 08/06/2023 de 15h00 à 17h00.

3.2. Les observations

Une observation écrite a été apposée en page 2 du registre d'enquête, aucun courrier n'a été adressé au commissaire enquêteur, aucun courriel n'a été envoyé à l'adresse de la mairie.

3.3. La clôture de l'enquête

L'enquête a été clôturée le 08/06/2023 à 17h00 pour le registre écrit ainsi que le registre dématérialisé.

Le commissaire-enquêteur a signé la clôture du registre écrit.

Nous n'avons constaté aucun incident, le dossier consultable tout au long de l'enquête n'a pas été modifié ou substitué. L'enquête s'est donc déroulée conformément aux conditions et délais prévus par l'arrêté municipal n°A202304 du 04 avril 2023.

3.4. Climat de l'enquête

Il est difficile de qualifier le climat de l'enquête dans la mesure où seul le maire a fait une observation pour étendre le projet de zonage d'assainissement.

A noter la qualité l'accueil réservée du commissaire enquêteur par la secrétaire de mairie et le maire ainsi que les conditions matérielles de permanences optimums.

4. Analyse de l'observation

"La commune d'Arc-En-Barrois souhaite l'intégration dans le plan de zonage d'assainissement collectif de la parcelle AD n°18 lieu-dit "Coteau Goudard" en bordure de la RD n°3, zone PLU UX. Cette demande de la commune répond à un besoin de définir un espace disponible en vue d'une éventuelle installation artisanale ou commerciale."

5. Commentaire du commissaire enquêteur sur l'observation

Le projet vise à restructurer le zonage d'assainissement, cependant une zone d'assainissement sur la parcelle AD n°18 n'a pas été intégrée au zonage que ce soit collectif ou individuel. Cette zone doit faire l'objet d'une mise aux normes par ailleurs mais n'a pas été traitée dans le dossier. Compte tenu du fait qu'elle est classée en zone PLU UX et qu'elle est située en mitoyenneté du zonage collectif, elle peut

techniquement et à moindre coût être rattachée au zonage collectif. Si ce n'était pas le cas, par la suite cela imposerait à la commune de réaliser une nouvelle procédure de modification du zonage d'assainissement dans le cas d'un projet d'installation d'une entreprise et de prendre le risque de freiner ainsi le projet.

6. Question du commissaire enquêteur

Dans le projet de modification du zonage d'assainissement une partie des habitations du bourg passent en assainissement collectif et bénéficient de financement public en grande partie et les écarts restants compte tenu des difficultés techniques et financières demeurent en assainissement individuel avec l'obligation dans les 4 ans de mettre aux normes leur installation. En cette période de crise économique, par souci d'équité de traitement, afin de minimiser le coût des dépenses pour la mise aux normes des installations individuelles et de fait faciliter cette mise aux normes par la suite, le commissaire enquêteur aimerait savoir ce qui est prévu en matière de subvention et/ou d'aide, d'appui... de la part de la commune pour les propriétaires dont les habitations sont classées en assainissement non collectif.

7. Réponse du maître d'ouvrage

Par mail le maire de la commune a répondu : "Concernant les futurs travaux de mise aux normes de l'assainissement non collectif des particuliers, dans un souci d'équité, la Commune pourrait mettre en œuvre un marché global dont elle assurerait la maîtrise d'ouvrage. Ce type d'opération pourrait prétendre à des subventions institutionnelles et à une participation communale. Dans le cas où il ne serait pas possible de monter une opération globale, le Conseil Municipal pourrait envisager une éventuelle participation. "

8. Transmission et consultation du rapport et des conclusions

Conformément à l'article 6 de l'arrêté municipal, le présent rapport d'enquête accompagné des conclusions motivées et des diverses annexes sont transmis par mes soins, de la façon suivante :

- un exemplaire papier, accompagné des registres d'enquête, à la Préfecture de la HAUTE-MARNE,
- un exemplaire dématérialisé au Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne- Champagne,

Conformément à l'article 123-21 du Code de l'Environnement, mon rapport et mes conclusions seront à la disposition du public en mairie de la commune et consultable sur le site internet de la commune d'Arc-En-Barrois (<https://arc-en-barrois.com/lacommune/enquetepublique>) pendant un an.

Fait à Joinville le 04/07/2023

Christel LARRAZET

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Christel Larrazet', written in a cursive style.



COMMUNE de ARC EN BARROIS DÉPARTEMENT de la HAUTE-MARNE



Schéma Directeur d'Assainissement

Depuis la mise en place de la Loi sur l'Eau et pour répondre aux directives européennes, la lutte contre les pollutions domestiques est une priorité pour la protection de nos ressources en eau et des milieux naturels.

Le Schéma Directeur d'Assainissement est une étude diagnostic qui permet d'établir un état des lieux et de définir un programme de travaux de mise aux normes et/ou d'amélioration du réseau d'assainissement en fonction des impacts environnementaux et des investissements financiers. Il concerne aussi bien les eaux usées que les eaux pluviales.

Cet outil de programmation et de planification permet de cibler les points noirs de pollutions et les priorités de travaux en fonction des capacités financières des communes.

Le zonage d'assainissement est un document obligatoire qui sera annexé au PLU (Plan Local d'Urbanisme) et réglementaire soumis à enquête publique. Il définit le mode d'assainissement pour la commune ;

Réalisé par :

Maîtrise d'Œuvre :	
	EURO Infra Ingénierie
Adresse :	1 rue Henri Matisse 52 000 CHAUMONT
Tél :	03.25.35.05.23
Fax :	03.25.35.05.24
Mail :	euroinfra@wanadoo.fr

Date : 4 avril 2023

CONTEXTE & CONCLUSION

La commune de ARC EN BARROIS s'est engagée dans une démarche de protection de l'environnement. En effet, la commune a lancé, avec le bureau d'étude EURO Infra Ingénierie, en 2019, la révision du zonage d'assainissement sur sa commune.

Cette révision a principalement porté sur la possibilité ou non de raccorder les différents écarts localisés sur la commune au réseau d'assainissement existant.

Ainsi, en 2022, le village a finalisé, le projet d'assainissement et le zonage d'assainissement de ARC EN BARROIS, objet de cette plaquette.

Le choix du zonage communal a été guidé par une étude technico-économique (basée sur les enquêtes parcellaires) de quatre scénarii :

- Scénario 1 : Assainissement non collectif sur tous les écarts.
- Scénario 2 : Rue des Eleux en assainissement collectif et le reste des écarts en assainissement non collectif.
- Scénario 3 : Montrot en assainissement collectif et le reste des écarts en assainissement non collectif.
- Scénario 4 : Montrot et rue des Eleux en assainissement collectif et le reste des écarts en assainissement non collectif.

→ **C'est le scénario 2 qui a été retenu par la commune.**

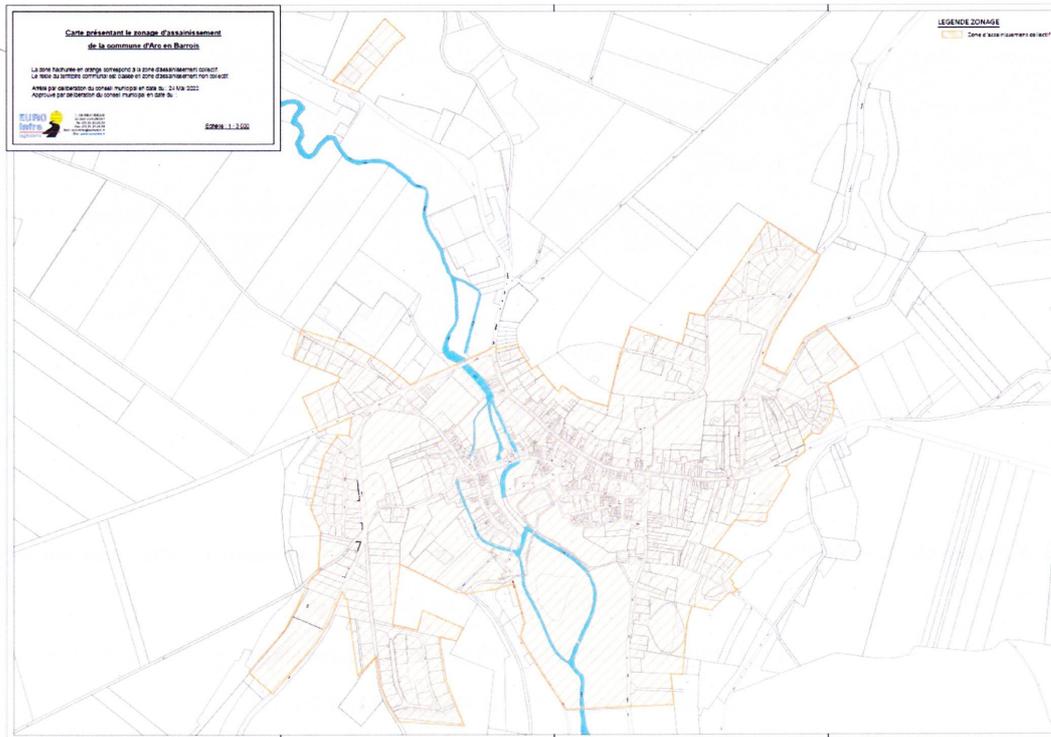
Cette étude a débouché sur le zonage suivant :

Rue des Eleux classée en zone d'assainissement collectif et reste des écarts en zone d'assainissement non collectif.

ARC EN BARROIS : ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La mise en place de toutes ces démarches reflète la volonté des élus de protéger l'environnement.

Le schéma ci-dessous reprend les limites de la zone d'assainissement non collectif par rapport à la carte communale.



Une fois validé, le zonage d'assainissement sera ensuite appliqué et annexé aux documents d'urbanisme de la commune.

Il détermine les modes d'assainissement à préconiser lors des autorisations d'urbanisme.

ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Zonage d'assainissement est un document réglementaire obligatoire qui est soumis à enquête publique. Le but de cette enquête est de recueillir l'avis des habitants.

Le choix de zonage a été approuvé par le Conseil Municipal réuni le 24/05/2022.

Un arrêté municipal a prescrit la mise à l'enquête publique du zonage d'assainissement.

L'enquête publique va se dérouler du 3 mai 2023 à 9h00 au 8 juin 2023 à 17h00.

→ Les documents liés à cette enquête sont mis à disposition en mairie.

Le commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif effectue des permanences en mairie de Arc en Barrois aux dates suivantes :

- **Mercredi 3 mai 2023 de 9h00 à 11h00,**
- **Samedi 27 mai 2023 de 10h00 à 12h00,**
- **Jeudi 8 juin 2023 de 15h00 à 17h00**

Vous pouvez transmettre par courrier vos remarques au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

« Commune de Arc en Barrois

Enquête publique du zonage d'assainissement

2 Place Moreau – 52 210 ARC EN BARROIS »

OU

<https://arc-en-barrois.com/lacommune/enquetepublique>

Réalisé par :	Avec le concours de :	
		

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE
Mairie de ARC-EN-BARROIS
52210

ARRÊTE MUNICIPAL - A202304
PRESCRIVANT LA MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE DU ZONAGE
DE L'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE D'ARC EN BARROIS

Le Maire de la ville d'ARC EN BARROIS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 ;

Vu le code de l'Environnement définissant la procédure et le déroulement des enquêtes publiques des opérations susceptibles d'affecter l'environnement et notamment ses articles L.123-1 et suivants, et R.123-1 et suivants ;

Vu la délibération D202239 du 13 septembre 2022 approuvant le zonage d'assainissement ;

Vu la décision de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale Grand Est MRAe-2022DKGE189 du 14 novembre 2022 dispensant le projet de la commune de Arc en Barrois de la réalisation d'une évaluation environnementale en application de l'article R.122-18 du code de l'environnement ;

Vu la décision n°E23000026/51 du Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne en date du 14 mars 2023, désignant Madame Christel LARRAZET, en qualité de commissaire enquêtrice ;

Vu l'intérêt général,

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Il sera procédé à une enquête publique unique, pendant une durée de 33 jours consécutifs du 3 mai 2023 à 9h00 au 8 juin 2023 inclus à 17h00, portant sur les dispositions suivantes :

- Zonage d'assainissement de Arc en Barrois

Article 2 :

Madame Christel LARRAZET, désignée par ordonnance n° E23000026/51 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne assumera les fonctions de Commissaire Enquêtrice.

Article 3 :

Les différentes pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés en mairie de Arc en Barrois du 3 mai 2023 au 8 juin 2023 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance. Les registres seront à feuillets non mobiles cotés et paraphés par la commissaire enquêtrice.

Pendant la durée de l'enquête publique, les pièces du dossier seront consultables :

- Aux jours et heures d'ouverture habituels de la Mairie (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00).

- Sur le site internet communal, à l'adresse : <https://arc-en-barrois.com/lacommune/enquetepublique>

Un exemplaire du dossier d'enquête sur support papier pourra être obtenu, aux frais du demandeur, sur demande auprès de la Mairie d'Arc en Barrois.

Article 4 :

La Commissaire Enquêtrice recevra à la Mairie de Arc en Barrois les jours et heures suivantes :

Mercredi 3 mai 2023 de 9h00 à 11h00,

Samedi 27 mai 2023 de 10h00 à 12h00,

Jeudi 8 juin 2023 de 15h00 à 17h00

afin de répondre aux demandes d'informations présentées par le public et recevoir les observations orales et écrites de ce même public.

Article 5 :

Un registre d'enquête publique sera mis à disposition du public dans la mairie afin que chacun puisse consigner ses observations.

Les observations pourront aussi être adressées :

- Par écrit sur le registre papier disponible en Mairie,
- Par voie postale à l'attention de Madame la Commissaire Enquêtrice, à la Mairie 2 place Moreau – 52210 ARC EN BARROIS
- Par voie dématérialisée sur l'adresse mail suivante : <https://arc-en-barrois.com/lacommune/enquetepublique>

Article 6 :

À l'expiration du délai d'enquête, les registres seront clos et signés par la commissaire enquêtrice qui transmettra l'ensemble, accompagné du rapport et de ses conclusions, à Monsieur le Maire d'Arc en Barrois dans les 30 jours à compter de la clôture.

Une copie du rapport et ses conclusions seront transmises à Madame la-Préfète de Chaumont.

- Le rapport énonçant les conclusions motivées, ainsi que les annexes, pour chaque commune, sera tenu à la disposition du public à la mairie et sur le site internet de la commune, à l'adresse suivante, pendant un délai d'un an : <https://arc-en-barrois.com/lacommune/enquetepublique>

Article 7

Le présent arrêté sera affiché à la Mairie, au tableau d'affichage habituel, au moins 15 jours avant le début de l'enquête.

Un avis sera en outre inséré, en caractère apparents, dans 2 journaux habilités à recevoir les annonces légales, à savoir le JHM et la Voix de la Haute-Marne, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci.

Un exemplaire des journaux sera annexé au dossier après la parution des annonces.

- L'arrêté et l'avis seront publiés sur le site internet de la commune au moins 15 jours avant le début de l'enquête, sur le lien suivant : <https://arc-en-barrois.com/lacommune/enquetepublique>

Article 8

Le délai de recours contre le présent arrêté devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne est de deux mois, à compter de son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecourt.fr

Article 9

Des copies du présent arrêté seront adressées à :

- Madame la Préfète de la Haute-Marne,
- Monsieur le Président du Tribunal Administratif,
- Madame la Commissaire Enquêtrice.

Fait à Arc en Barrois, le 4 avril 2023

Philippe FRÉQUELIN,

Maire d'Arc en Barrois.



PHILIPPE FREQUELIN

PHILIPPE FREQUELIN
2023.04.04 10:17:32 +0200
Ref:20230404_100202_1-1-O
Signature numérique
le Maire



Arc-en-Barrois

Arc en Barrois, le 8 juin 2023

CERTIFICAT d'AFFICHAGE

Monsieur Philippe FRÉQUELIN, Maire d'ARC EN BARROIS,

certifie

que l'Avis d'enquête publique concernant la modification du plan de zonage d'assainissement communal été placardé au panneau d'affichage situé dans le hall de la Mairie, à compter du 11 avril 2023 et tout au long de l'enquête soit jusqu'au 8 juin 2023 inclus .

En foi de quoi, j'ai délivré la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Philippe FRÉQUELIN,

Maire d'Arc en Barrois.



MAIRIE d'ARC EN BARROIS
2 Place Moreau - 52210 Arc-en Barrois
Tél : 03 25 02 51 33 // Fax : 09 70 06 11 06
secretariat@arc-en-barrois.com
www.arc-en-barrois.com

CHAQUE VENDREDI !
Pensez à vous abonner !
 Annonces administratives

Voix de la Haute-Marne
 Liberté • Égalité • Fraternité
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 PREFET DE LA HAUTE-MARNE
 Direction départementale
 des territoires Service
 environnement et forêt
 Milieux aquatiques et
 risques

Créateurs d'entreprises
La Voix de la Haute-Marne
 Pour être bien informés
 abonnez-vous !

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHAUMONT
 Avis de dépôt des états des créances salariales

Testaments

COMMUNE DE ARC-EN-BARROIS
AVIS D'ENQUÊTE
 Déclaration d'intérêt général pour la réalisation de travaux, en domaine privé, de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif à Arc en Barrois.

AVIS D'ENQUÊTE
COMMUNE DE TREMILLY
 RÉHABILITATION DU MUR DE SOUTÈLEMENT DE LA RD196 ET RESTAURATION DE L'HYDROMORPHOLOGIE DU CEFONDRET À TREMILLY

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE METROPOLE
 Jugement du tribunal de commerce de LILLE-METROPOLE en date du 21/03/2023

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHAUMONT
 Liquidation judiciaire de la SA IM-PRIMERIES DE CHAMPAGNE et de la SARL PRINT 145 - 14 rue du Patrimoine saïque, 52000 CHAUMONT

AVIS DE DEPOT DE TESTAMENT
 Par testament olographe du 12/10/2020, Madame Jeanine PRÉVOT, née à COUL-SAINCES-LES-FORGES, le 02 décembre 1928, demeurant à SAINT-DIZIER (52100), 105 rue Ernest Renan, App. n°5, veuve de Monsieur Fernand Abge AL-GOUDO, décédée à SAINT-DIZIER, le 20 janvier 2023, a institué un ou plusieurs légataires universels. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Patrice PROUVEUR, suivant procès-verbal en date du 30/03/2023, dont une copie authentique a été envoyée au tribunal judiciaire de CHAUMONT

Les pièces du dossier et un registre d'enquête seront déposés à la Mairie de Arc en Barrois, pendant 35 jours ou 5 mai au 8 juin 2023 inclus, le dossier sera également consultable au tribunal de commerce de Arc en Barrois du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, afin que chacun puisse prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la Mairie de Arc en Barrois - 2 place Moreau - ou par courriel à l'adresse suivante : secretariat@arc-en-barrois.com. Le dossier sera aussi consultable sur le site de la commune : <http://arc-en-barrois.com/lacommu> / [enquetedepublique](http://arc-en-barrois.com/lacommu).

Objet : EG-EP-MA/EP / TIX_CE TREMILLY
 Monsieur François DESANILIS délégué en qualité de commissaire enquêteur à la Mairie de TREMILLY le mardi 2 mai 2023 de 14h à 16h, le vendredi 9 mai 2023 de 14h à 16h et le samedi 10 juin 2023 de 10h à 12h pour y recevoir les observations du public.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE METROPOLE
 Jugement du tribunal de commerce de LILLE-METROPOLE en date du 21/03/2023 arrêtant le plan de sauvegarde, de SAS FE SAINT JULIEN RCS 789 961 901 - Parc de la Haute Borne - 5 rue Horus 59650 VILLENEUVE-D'ASCQ

Le Liquidateur Judiciaire :
 Hervé DECHRISTÉ,
 Rue Marguerite Perrey
 Parc Energile
 bâtiment 11
 CS 10776
 BETTANCOURT-LA-FERRE
 52115 SAINT DIZIER CEDEX
 23113180

Successions vacantes
 Le Directeur départemental des Finances Publiques de Meurthe et Moselle, 50 rue des ponts 54000 NANCY, curatrice/curateur de la succession de Mme GUILLAUME Anne-Marie décédée le 26/02/2009 a établi l'inventaire, le projet de règlement du passif et sera composé ultérieurement au T.J. Réf. 0348065207. 23113432

Madame Christel LARRAZET siégera en qualité de commissaire enquêteur à la Mairie de Arc en Barrois pour y recevoir les observations du public.
 Mercredi 3 mai 2023 de 9h00 à 11h00,
 Samedi 27 mai 2023 de 10h00 à 12h00,
 Jeudi 8 juin 2023 de 15h00 à 17h00
 Il pourra être pris connaissance des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la Mairie de Arc en Barrois et sur le site : <http://arc-en-barrois.com/lacommu> / [enquetedepublique](http://arc-en-barrois.com/lacommu). 23113149

Objet : EG-EP-MA/EP / TIX_CE TREMILLY
 Monsieur François DESANILIS délégué en qualité de commissaire enquêteur à la Mairie de TREMILLY le mardi 2 mai 2023 de 14h à 16h, le vendredi 9 mai 2023 de 14h à 16h et le samedi 10 juin 2023 de 10h à 12h pour y recevoir les observations du public.

LA LIMOUSINE
 SARL en liquidation
 Liquidateur : M. Pierre MAROILLER
 demeurant au 5 rue de la Montée
 52210 AUBERGERIE-SUR-AUBE
 au capital de 7 650,00 €
 SIÈGE SOCIAL : 5 rue de la Montée
 52210 AUBERGERIE-SUR-AUBE
 434 847 851 RCS CHAUMONT

Clôture de liquidation
 Par AGE du 23/03/2023, avec effet rétroactif au 31/12/2022, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus de la gestion et déchargé de mandat au liquidateur, puis constaté la clôture de la liquidation.

pour avis, le liquidateur
 Vincent LABIS Commissaire à l'exécution du plan sous le numéro 2022/145. 23113208

Le présent avis fait courir le délai de forclusion de 2 mois.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de CHAUMONT.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHAUMONT
 Avis de dépôt des états des créances salariales

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHAUMONT
 Liquidation judiciaire de la SA IM-PRIMERIES DE CHAMPAGNE et de la SARL PRINT 145 - 14 rue du Patrimoine saïque, 52000 CHAUMONT

Successions vacantes
 Le Directeur départemental des Finances Publiques de Meurthe et Moselle, 50 rue des ponts 54000 NANCY, curatrice/curateur de la succession de Mme HENRY Louise décédée le 26/12/2014 a établi l'inventaire, le projet de règlement du passif et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0348065396. 23113419

DÉMATÉRIALISATION DES MARCHÉS PUBLICS

Annances administratives



PREFET DE LA HAUTE-MARNE
Direction départementale des territoires Service environnement et forêt Milieux aquatiques et risques

AVIS D'ENQUETE COMMUNE DE TREMILLY

REHABILITATION DU MUR DE SOUTÈNEMENT DE LA RD198 ET RESTAURATION DE L'HYDROMORPHOLOGIE DU CEFFONDET A TREMILLY
Il sera procédé du 02 mai au 10 juin 2023 inclus à une enquête publique préalable à la réhabilitation du mur de soutènement de la RD198 et restauration de l'hydromorphologie du Ceffondet à TREMILLY.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête seront déposés à la mairie de TREMILLY, pendant 40 jours du 02 mai au 10 juin 2023 inclus, le dossier sera également consultable aux heures d'ouverture de la mairie de TREMILLY (sauf dimanches et jours fériés), afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de TREMILLY ou par courriel à l'adresse suivante: ddi-se@haute-marne.gouv.fr

Objet : EG-EP MAJ/EP / Trx_CE TREMILLY
Monsieur François DESANLUS siègera en qualité de commissaire enquêteur à la mairie de TREMILLY le mardi 2 mai 2023 de 14h à 16h, le vendredi 19 mai 2023 de 10h à 12h et le samedi 10 juin 2023 de 10h à 12h pour y recevoir les observations du public.
Il pourra être pris, connaissance des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la direction départementale des territoires de la Haute-Marne et à la mairie de TREMILLY.

23113415



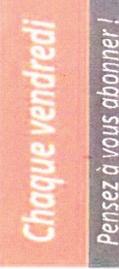
Syndicat des eaux Marne-Rognon, 32 grande rue, 52000 VILLIERS-LE-SEC
Schéma directeur d'alimentation en eau potable

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1. Acheteur : Syndicat des eaux Marne-Rognon, 32 grande rue, 52000 VILLIERS-LE-SEC
Mail : siea.marne-rognon@orange.fr
Tél. : 03 25 02 43 07
2. Procédure de passation : Marché Adapté
3. Objet du marché : Schéma directeur d'alimentation en eau potable du syndicat des eaux Marne-Rognon
4. Lieu d'exécution : SIAEP Marne-Rognon (52)

5. Date de remise des offres : Date de remise : le 06/06/2023 à 12h00
6. Renseignements à produire par les candidats à l'appui de leurs offres : se reporter au règlement de la consultation.
7. Critères d'analyse des offres : se reporter au règlement de la consultation.
8. Conditions de remise des offres : Offre à transmettre par voie électronique sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://www.xmarches.fr/
9. Renseignements administratifs et techniques peuvent être obtenus : par demande sur le profil acheteur à l'adresse suivante : https://www.xmarches.fr/
10. Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de CHALONS EN CHAMPAGNE
11. Date d'envoi du présent avis à la publication : 02/05/2023

23113150



COMMUNE DE ARC EN BARROIS
AVIS D'ENQUETE
Déclaration d'intérêt général pour la réalisation de travaux, en domaine privé, de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif à Arc en Barrois.

Il sera procédé du 3 mai au 8 juin 2023 inclus à une enquête publique préalable à la modification du plan de zonage d'assainissement communal à Arc en Barrois.
Les pièces du dossier et un registre d'enquête seront déposés à la Mairie de Arc en Barrois, pendant 33 jours du 3 mai au 8 juin 2023 inclus, le dossier sera également consultable aux heures d'ouverture de la mairie de Arc en Barrois du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de Arc en Barrois - 2, place Moreau ; ou par courriel à l'adresse suivante : secretariat@arc-en-barrois.com. Le dossier sera aussi consultable sur le site de la commune http://arc-en-barrois.com/lacommu/enquete publique.
Madame Christel LARRAZET siègera en qualité de commissaire enquêteur à la Mairie de Arc en Barrois pour y recevoir les observations du public.
Mercredi 3 mai 2023 de 9h00 à 11h00, Samedi 27 mai 2023 de 10h00 à 12h00, Jeudi 8 juin 2023 de 15h00 à 17h00
Il pourra être pris, connaissance des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la Mairie de Arc en Barrois et sur le site : http://arc-en-barrois.com/lacommu/enquete publique.

DÉMATÉRIALISATION DES MARCHÉS PUBLICS

Petites annonces

Jhm  quotidien
Vendredi 14 avril 2023



TE POUR MEUBLER UNE MAISON BOURGEOISE

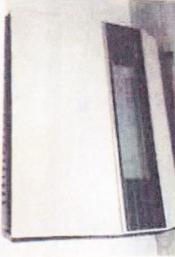
Objets et décorations anciens à manger, chambre, armoire, bibliothèque, livres, commode, tapis, grand miroir doré, pendules et grande table à manger. Je me déplace partout. - Appeler moi au 65.80

deux tableaux (L. 0,80 x 1,00), état général correct - 250 €, l'ensemble négociable. - Tél. 06.32.63.08.92



LA MAISON JEAN ACHETE

TRES-CHER - Manteaux de fourrure. **Bijoux fantaisies** : Colliers, bracelets, bagues, montres bracelets, gousset bon ou mauvais état, pendules, carillons, catels. **Toutes sculptures** : Bronze, terre cuite et régule. **Toutes pièces de monnaie** : Francs romaines ou étrangères, argenterie ménagères. **Marquinerie de luxe** : Hermès, Vuitton, Chanel... **Objets militaires** : Médailles, insignes, décorations, casques, armes et documents. **Pâte de verre** : Daum, Gallé, Walter... **Instruments de musique** : Violons, archets, contre-basse, harpes. Anciens jouets, vieilles poupées, bibelots, cartes postales, tableaux, bronze, art asiatique. **Se déplace toutes distances. Paiement comptant.** Tél. 06.78.66.78.97.



Achète radiateur à gaz de ville marque Efel - L. 70 x l. 20 x H. 68 cm. - Tél. 06.32.30.28.90 ou 06.81.80.42.31 - Saint-Dizier.

Vends : ancienne pompe à évier en cuivre (marquée : Harville-les-Châteaux 1863) 160 €. - Tél. 06.79.45.09.72.



Vends buffet bas (cause changement de cuisine), 3 portes, 3 tiroirs, L. 1,20 x l. 60 x H.85 - 30 €. Tél. 06.49.60.12.80.

Ets DURAND - Achète aux meilleurs prix : **Planchers, dalles, parquets, cheminées.** Achat de succession. Tél. 03.29.06.59.97 ou 06.88.48.79.74 - lesmateriauxdurand@wanadoo.fr - entreprisesdurand@wanadoo.fr



Vends coffret complet Johnny Hallyday 50 ans de carrière - 50 albums de légende. En parfait état. Cadeau idéal pour les fans. Secteur Saint-Dizier. 400 €. Tél. 06.32.10.04.53 HR



Vends Pommes de terre Mona-Lisa et Charlotte, carottes, oignons, échalotes à Montcharvat (proche Bourbonne-les-Bains). Tél. 06.74.57.19.27.



Vends 5 chiots mâles pur chien-loup tchèque non LOF. Nés le 26 / 12 / 22, ils sont élevés à la maison. Race intelligente, sportive et affectueuse. **Chiots vaccinés, vermifugés, pucés - 700 €. N° d'élevage : SIRET 53914602700021 - Tél 06.31.25.54.49**

SERVICES

Expert voyant marabout Babaly. Résultats garantis ! Spécialiste retour affectif, aide à résoudre les problèmes familiaux et professionnels. Protection spirituelle contre toute mauvaise influence. Chance, impulsion. Travail rapide efficace et discret, sur place ou par correspondance, déplacement possible. (proche Angoisée), trahie) ou déçu(e) ? **Contactez moi 06.05.63.60.84**

COMMUNE DE ARC EN BARROIS

AVIS D'ENQUÊTE

Déclaration d'intérêt : général pour la réalisation de travaux en domaine privé, de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif à Arc en Barrois.

Il sera procédé du 3 mai au 8 juin 2023 inclus à une enquête publique préalable à la modification du plan de zonage d'assainissement communal à Arc en Barrois.

Les pièces du dossier et un registre d'enquêtes seront déposés à la Mairie de Arc en Barrois, pendant 33 jours du 3 mai au 8 juin 2023 inclus. Le dossier sera également consultable aux heures d'ouverture de la mairie de Arc en Barrois du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, ainsi que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre ou les adresser par écrit au registre d'enquêtes à la mairie de Arc en Barrois - 2 place Moreau ; ou par courriel à l'adresse suivante : secretariat@arc-en-barrois.com. Le dossier sera aussi consultable sur le site de la commune <http://arc-en-barrois.com/lacommune/enquetepublique>.

Madame Christel LARRAZET, élégera en qualité de commissaire enquêteur à la Mairie de Arc en Barrois pour y recevoir les observations du public.
Mardi 3 mai 2023 de 9h00 à 12h00, Samedi 27 mai 2023 de 10h00 à 12h00, Jeudi 8 juin 2023 de 14h00 à 17h00
Il pourra être pris connaissance des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la Mairie de Arc en Barrois et sur le site : <http://arc-en-barrois.com/lacommune/enquetepublique>.

Petites annonces

jhm2quotidien
Vendredi 5 mai 2023



● **Nouvel arrivage de Tourret à vendre** 52 Richebourg. Tél: 06.77.08.28.10

ANIMAUX

● **Vends poules pondeuses de réforme** - 4 € la poule. Penser à prendre des cartons pour le transport - 52 140 Lavilleneuve. **Uniquement sur réservation au 06.89.13.42.67.**



● **Vends belles poules pondeuses rousses**. 8 € pièce, commande à partir de 10 - Tarif dégressif au-delà de 50. Livraison gratuite. Tél. **07.83.55.66.54.**



● **MAISON à Chalindrey**, 11 hectolot, les 5, 6, 7 et 8 mai de 10 h 00 à 18 h 00 - mobiliers, tables, chaises, débris, etc... Prix très intéressant.

SPORTS LOISIRS



● **Barque en fibre de verre**, 4,50 m largeur 1m, avec remorque artisanale, moteur électrique, rame, poids, treuil rampe àge, 1.000 €. **25 8728-98.**

MR AMAR - VOYANT - MÉDIUM

Spécialiste du retour immédiat de l'être aimé, même les cas désespérés, impuissance, examen - Protection, désenvoûtement, chance aux examens et aux jeux. Résultats garantis, travail sérieux, rapide et efficace!

Je reçois à mon cabinet de 8 h 30 à 21 h 30 - Travail par correspondance - déplacement possible. **Contact Whatsapp : tél. 0773.37.87.09**

● **PÉRDU LUNDI 17 AVRIL à Chauumont (près-midi) clés de maison avec porte-clés Saint-Christophe (gris) sur le parking à côté de la clinique. Tél. 03.25.01.40.76 ou déposer à l'agence JHM à Chauumont 7, rue victoire de la Marne.**

● **Apiculteur amateur** : enlève essaims d'abeilles gratuitement dans un rayon de 30 km autour de Joinville. Tél. **03.25.94.37.64.**

ANNONCES LÉGALES

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX
Procédure adaptée en application des articles L. 2133-10, L. 2123-11 et R. 2123-11 du Code de la Commande Publique

COMMUNE DE ARC EN BARROIS

AVIS D'ENQUÊTE

Déclaration d'intérêt général pour la réalisation de travaux en domaine public de réhabilitation des installations classées au sein du territoire communal.

Il sera procédé du 3 mai au 8 juin 2023 inclus à une enquête publique préalable à la modification du plan de zonage d'assainissement communal à Arc en Barrois.

Les pièces de l'enquête sont déposées au service de l'urbanisme de la commune de Arc en Barrois, 33 rue de la République, 54200 Arc en Barrois, du 3 mai au 8 juin 2023 inclus. Le dossier sera également consultable aux heures d'ouverture de la mairie de Arc en Barrois du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre de l'enquête publique. Les observations doivent être déposées à la mairie de Arc en Barrois, 2 place Morau ; ou par courriel à l'adresse suivante: secretariat@arc-en-barrois.com. Le dossier sera aussi consultable sur le site de la commune <http://arc-en-barrois.com/lacommune/enquete publique>.

Madame Christel LARRAZET siégera en qualité de commissaire enquêteur à la Mairie de Arc en Barrois pour y recevoir les observations du public.

Mercredi 3 mai 2023 de 9h00 à 11h00.
Samedi 27 mai 2023 de 10h00 à 12h00.
Jedi 6 juin 2023 de 15h00 à 17h00
Il pourra être pris connaissance des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la Mairie de Arc en Barrois et sur le site: <http://arc-en-barrois.com/lacommune/enquete publique>.

GAEC DES CHARRIERES

Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
Au capital social de 367 500 euros

Jacky THOMAS

survenu le 3 mai 2023, à l'âge de 64 ans. Jacky repose aux PFG 13, avenue du Souvenir-Français, où des visites pourront lui être rendues, mardi 9 mai, à partir de 13 h.

La cérémonie religieuse sera célébrée mardi 9 mai, à 15 h, en l'église de Lamancine, suivie de la crémation, dans l'intimité familiale.

Ni fleurs, ni plaques.
Une boîte à dons sera disponible en faveur de la Lutte contre le cancer.

La famille remercie particulièrement le personnel de l'Ehpad La Côte des Charmes, à Manois.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.
P.F. Marbrerie GUÉRIN
Tél. 03.25.03.08.56 (7 j/7 - 24 h/24)

ROLAMPONT

Jacky SICKLER et Claudie BERTRAND, Jean-Paul et Marcelle SICKLER, Nadine et Fernand MARQUES, Christian et Brigitte SICKLER, Marie-Claire et Jacky DOUCHE, ses enfants et leurs conjoints ;

Ses petits-enfants, arrière-petits-enfants ;
Son compagnon ;
Et toute la famille,

ont la tristesse de vous faire part du décès de

Madame
Michelle SICKLER
née BINET

survenu le 3 mai 2023, dans sa 84e année.